

# Saint-Guilhem Un restaurateur en grève de la faim

## POLÉMIQUE

→ **Jean-Philippe Maurice est en conflit avec le maire de la commune depuis plusieurs années**

Jean-Philippe Maurice ne s'alimente plus depuis lundi soir. C'est l'ultime recours qu'a trouvé ce restaurateur de Saint-Guilhem-le-Désert pour se faire entendre. Derrière cette grève de la faim se cache un lourd contentieux avec Philippe Machetel, qui est devenu le maire de la commune au moment où Jean-Philippe Maurice a pris la gérance de deux établissements dans le centre historique, la Taverne de l'Escuelle et le Logis des Pénitents. Le malentendu entre les deux hommes daterait toutefois d'avant leurs prises de fonctions respectives.

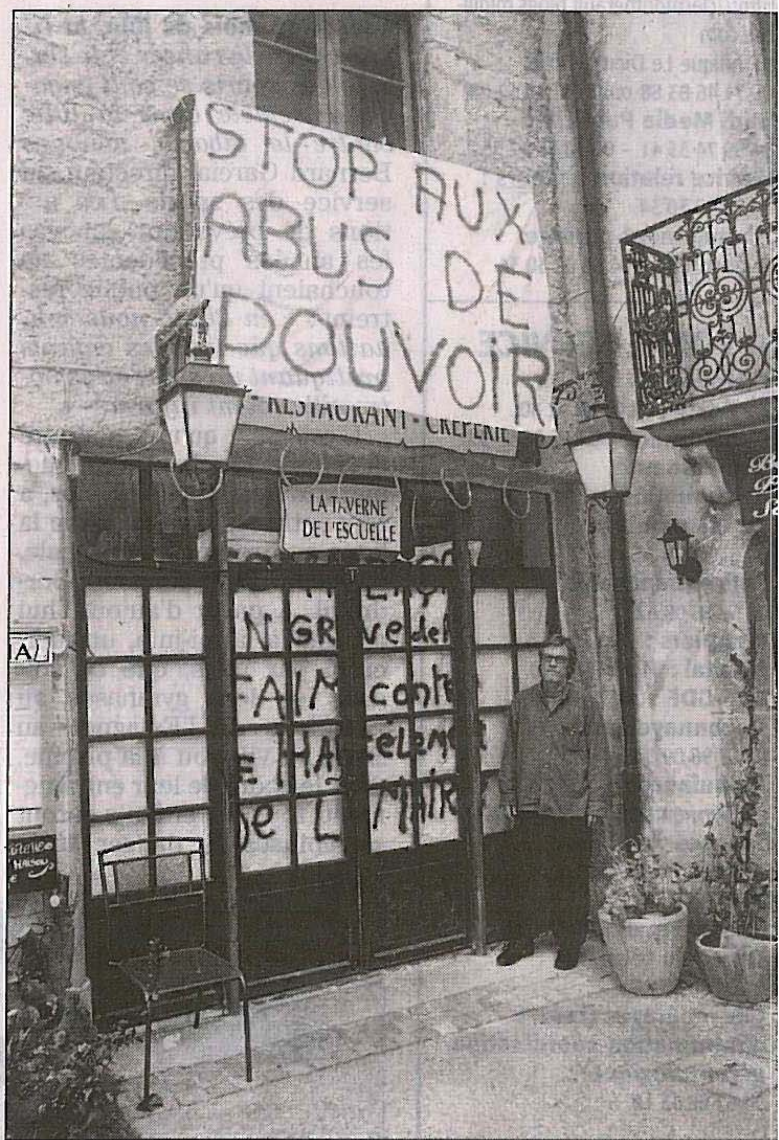
Depuis le printemps 2008, les deux parties s'affrontent sur le terrain judiciaire. Le restaurateur contestant auprès du tribunal administratif la délibération du conseil municipal sur l'autorisation temporaire de voirie relative à l'exploitation des terrasses de cafés et restaurants. « Je demande simplement d'avoir les mêmes conditions que la précédente gérante, à savoir quatre tables sur la place centrale mais aussi les mêmes heures d'ouverture le soir », explique Jean-Philippe, qui se plaint également d'une concurrence déloyale par rapport à un établissement voi-

sin. Il a d'ailleurs écrit dans ce sens un courrier au procureur de la République, au ministre de la Santé, au préfet de Région et au lieutenant de gendarmerie de Gignac. La commune lui reproche une modification sans autorisation ni déclaration préalable de la façade de la Taverne de l'Escuelle et donc des travaux illégaux. Du fait de ces échanges, le conseil municipal a voté une délibération selon laquelle, pour qu'une convention soit proposée au pétitionnaire, il y a des conditions et notamment « l'absence de contentieux ».

## Le gérant conteste la convention de la mairie sur l'utilisation de l'espace public

Bis repetita donc en ce début d'année sur la convention d'utilisation de l'espace public nécessaire pour que la mairie prenne un arrêté d'autorisation. « Ils me l'ont apportée le 23 décembre et, le 24, je recevais une lettre comme quoi je ne l'avais pas retournée. J'estime avoir besoin de prendre le temps de la lire et de la faire étudier par mon avocat », précise Jean-Philippe, qui a finalement renvoyé, au début du mois, ce document signé avec la mention "Sous réserves". « Ce n'est pas un refus. »

Le conseil municipal et Phi-



Jean-Philippe Maurice dénonce également une concurrence déloyale.

lippe Machetel ne l'ont pas compris comme cela et menacent qu'en « l'absence d'autorisation de voirie, toute occupation de l'espace public est irrégulière. On lui a proposé la même convention que l'an-

née précédente. » Cela en est trop pour Jean-Philippe Maurice, qui a commencé une grève de la faim pour contester ce texte et dénoncer la concurrence illégale. ●

François RIVIER